

BILAN ANNUEL 2022

Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne



Alain POUJADE

Président du tribunal
administratif de Châlons-
en-Champagne



Effectifs de la juridiction :

28

personnes dont :

13

magistrats

15

agents de greffe
et aides à la décision

3 000, c'est, à quelques unités près, le nombre de requêtes qui ont été enregistrées au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne en 2022. Ce chiffre résulte notamment de l'accroissement de plus de 20% par rapport à l'année 2021 du contentieux des étrangers.

Un effort très important des magistrats et agents de greffe a permis d'augmenter de près de 9% le nombre de jugements rendus en 2022.

Deux chiffres sont des marqueurs de l'activité du tribunal : le délai moyen de jugement est de six mois et 3% des dossiers sont en attente de jugement depuis plus de deux ans. D'autres chiffres dessinent la géographie du tribunal : 46% des requêtes proviennent du département de la Marne, 22% de celui de l'Aube, 17% des Ardennes et 9% de la Haute-Marne.

L'année 2022 s'est déroulée sous le sceau de l'ouverture.

Ouverture en direction du monde universitaire, dont témoignent les liens renforcés avec la faculté de droit de Reims, avec l'organisation d'une journée d'étude sur la jurisprudence du tribunal et la participation au concours de plaidoirie à l'occasion de la Nuit du droit.

Ouverture vers l'extérieur, avec la création d'une lettre de jurisprudence, enrichie par les contributions des enseignants et étudiants de la faculté de droit de Reims, permettant de mettre en valeur les principaux jugements du tribunal.

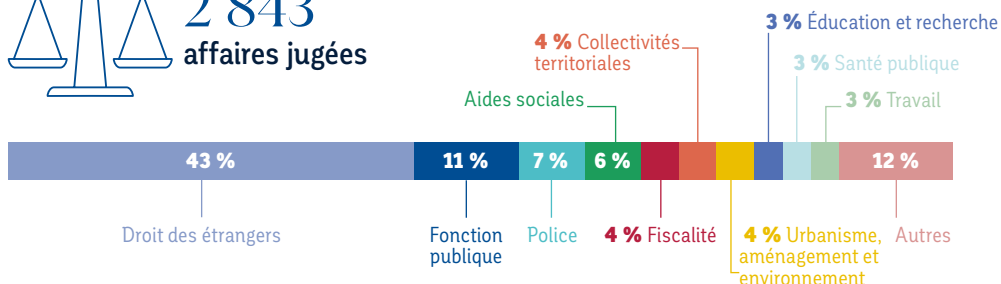
Ouverture et approfondissement des liens avec les juridictions judiciaires et les barreaux, avec la participation active du tribunal à l'anniversaire des 150 ans du palais de Justice de Châlons-en-Champagne, devenu la seule cité judiciaire de France métropolitaine.

Et enfin ouverture au public, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, permettant ainsi à de nombreuses personnes de découvrir les locaux du tribunal, ses métiers et son activité.

2022 en chiffres



2 843 affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Environnement : protection de la faune et de la flore, parcs naturels, éoliennes, pollutions de l'air et de l'eau, mines et carrières, installations classées, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



198

affaires jugées en urgence (référés)

- 2 % par rapport à 2021



6 mois et 9 jours

de délai moyen de jugement

+ 9 jours par rapport à 2021

75,4 %

des recours déposés par téléprocédure



29,1 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



81,5 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



24

médiations engagées

22 % de taux de réussite